

COMMUNE DE MUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi six octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 2^{ème} Adjointe.
Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Patrick FAMEL, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents

Etaient excusés :

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Madame Magali RABANIT
Madame Emilie GACHON CARRETTE qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric AUSSEL
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN
Monsieur Philippe CABOT qui a donné pouvoir à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE

Etaient absents :

Messieurs Jean-Louis BLANC et Philippe POUJOL.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. SMEG – projet travaux CG Télécom, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
- 2. SMEG - projet travaux EPC, D842A et chemin de l'Ancienne Tuilerie**
- 3. SMEG – projet travaux REN, D842A et chemin de l'ancienne Tuilerie**
- 4. Désignation d'un correspondant incendie et secours**
- 5. Modification durée hebdomadaire de service de deux emplois**
- 6. Tableau d'avancement de grade**
- 7. Modification du BP 2022**
- 8. Questions diverses**

051-2022 MODIFICATION DU BP

Monsieur le Maire explique qu'il y a nécessité d'annuler la délibération n° 041-2022 en date du 03 septembre 2022, celle-ci comportant une erreur de montant.

Il rappelle qu'il s'agissait de procéder à des transferts de crédits d'une part, entre chapitres de la section de fonctionnement en dépenses et d'autre part, dans un même chapitre en section d'investissement afin d'imputer la dépense à l'exact article comptable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-051-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

| SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES | | | |
|------------------------------------|---|-------------------------------|-----------------|
| Article | Intitulé | Montant voté le 03/09/2022 | Nouveau Montant |
| 7392221 | Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | + 919.00 | + 919.00 |
| 6184 | Versements à des organismes de formation | - 600.00 | - 600.00 |
| 62261 | Honoraires médicaux et paramédicaux | - 319.00 | - 319.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES | | | |
| 21534 | Réseaux d'électrification | - 51 000.00 | - 21 000.00 |
| 2152 | Installation de voirie | + 51 000.00 | + 21 000.00 |

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la modification de budget comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES | | |
|------------------------------------|---|-----------------|
| Article | Intitulé | Nouveau Montant |
| 7392221 | Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | + 919.00 |
| 6184 | Versements à des organismes de formation | - 600.00 |
| 62261 | Honoraires médicaux et paramédicaux | - 319.00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES | | |
| 21534 | Réseaux d'électrification | - 21 000.00 |
| 2152 | Installation de voirie | + 21 000.00 |

VOTE :

Voix pour = 13

Voix contre = 0

Abstention = 0

Pour copie conforme,
A Mus, le 07 octobre 2022,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Solenne BAYLE GOUTORBE



Patrick BENEZECH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20221006-051-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Notification : 11/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation